

La lettre des producteurs français
de plantes riches en huile et protéines



N° 2
2023-jan

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2023 !

A la une de ce numéro

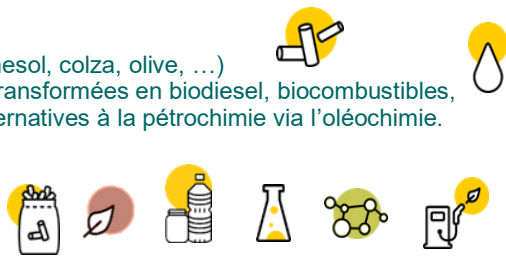
- La FOP... en quelques mots !!! Et les productions !
- Les utilisations de nos productions
- L'actu' FOP

La FOP : Fédération des Producteurs d'OléoProtéagineux, porte-parole de 120 000 producteurs présents dans l'ensemble des territoires ruraux : producteurs de solutions pour des débouchés très diversifiés en alimentation humaine, nutrition animale, énergie, chimie du végétal.

Les OléoProtéagineux : colza, tournesol, soja, olive, lin, pois protéagineux, féveroles, lupin, lentille, pois chiches.

Nos débouchés

- Les huiles :
 - à destination alimentaires (tournesol, colza, olive, ...)
 - à destination non-alimentaire : transformées en biodiesel, biocombustibles, en de nombreuses solutions alternatives à la pétrochimie via l'oléochimie.
- Les légumes secs
- Les protéines végétales :
 - pour la nutrition animale
 - pour l'alimentation humaine
 - pour la protéochimie



L'actu' FOP

Proposition de loi visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation, les mesures visant à relever le Seuil de Revente à Perte de 10 % et à encadrer les promotions sont aujourd'hui mises en danger. **La FOP demande** à ce qu'elles soient inscrites dans la loi, de manière définitive.

Autre sujet sectoriel, la clause de renégociation est obligatoire pour tout contrat commercial de plus de 3 mois. Depuis EGalim 2, il n'y a plus de limitation des secteurs concernés par cette clause. Dans la relation contractuelle entre l'Organisme Stockeur et son acheteur, les filières des céréales et des oléoprotéagineux se retrouvent obligées de formaliser une clause de renégociation. Or, dans nos filières, les prix sont fixés en fonction des marchés mondiaux : imposer une clause obligeant à renégocier le prix en fonction d'éléments extérieurs aux contrats mettrait en cause leur équilibre économique et juridique. **La FOP soutient un amendement** visant à exclure une liste de produits de l'obligation d'instaurer une clause de renégociation dans leurs contrats.

Gestion des risques climatiques, **la FOP salue** la décision de financement du mécanisme d'assurance récolte pour l'année 2023 porté à 680 M€ mais **elle s'inquiète** des difficultés de mise en œuvre qui justifient que le travail se poursuive avec l'État et les assureurs pour 1) définir rapidement les modalités permettant l'amélioration continue du dispositif indiciel mesurant les pertes de récoltes, 2) faire évoluer les règles et les garanties en fonction des besoins des agriculteurs en prenant en compte les retours du terrain pour adapter continuellement le cahier des charges et les garanties subventionnables - notamment sur les barèmes de prix en revalorisant les références servant de base au calcul du capital assurable - et 3) tenir compte de la réalité du changement climatique en lançant, sans attendre, la réforme de la règle de la moyenne olympique quinquennale (calcul du rendement de référence).

Les protéines végétales au cœur de l'actualité agricole en 2023, la guerre en Ukraine ayant remis en avant les questions de souveraineté européenne en matière d'énergie, de sécurité alimentaire mondiale et de dépendances de l'UE (en matière de fertilisation par exemple). La capacité à produire redevient un enjeu essentiel. En parallèle, l'UE poursuit sa marche vers la décarbonation et se dote des outils permettant de la consolider à l'image de sa volonté d'éviter la déforestation importée.

Ceci conforte le bien-fondé du plan protéine lancé par la France en 2019 **sur impulsion forte de la FOP** et conduit l'UE à reprendre ses études sur ce sujet. Ainsi, le Commissaire européen Janusz Wojciechowski a d'ailleurs indiqué que la Commission UE proposerait un plan au 1er semestre 2023. De même, le Comité économique et social européen a demandé à la Commission d'établir les potentialités de production de protéines végétales dans l'Union. Par ailleurs, le gouvernement français réunira en janvier le Comité stratégique chargé d'assurer le suivi du plan protéines national et d'établir un premier bilan des réalisations et ce, alors qu'entre en vigueur la PAC 2023 qui accompagne le développement des cultures riches en protéines (aides couplées et écorégime notamment).

Des mesures complétées dès 2024 par la mise en œuvre des programmes opérationnels (PO) dotés d'un financement de 23 M€/an. **La FOP estime toutefois** que l'actuel cadre réglementaire de ces PO ne permet pas à notre secteur d'en bénéficier alors que tel est pourtant le but recherché. **Elle travaille donc** à l'élaboration d'un cadre spécifique conforme aux réalités du secteur des protéines végétales.

AU FIL DES OLEOPRO reviendra vers vous prochainement !! Avec bien-sûr l'Actu'FOP